

**SEC OU A L'EAU ?**

**Pizza ou pas pizza ?**

Y a-t-il encore de bons pizzaïolos à Antibes ? C'est la question que s'est posée cet habitant l'autre soir lorsqu'il a découvert la pizza qu'il avait commandée. Une napolitaine avec presque pas de garniture et une ombre de sauce tomate qui lui est restée sur l'estomac. Dur à digérer aussi la note, plutôt salée : 12 euros auxquels il a dû ajouter 4 euros pour une canette de coca. Le tout à emporter, même pas livré. Il a promis qu'on ne l'y reprendrait plus.

**L'amende amère après la piscine**

Mauvaise surprise pour les parents des enfants du mini-club, qui avaient cours de natation avant-hier soir : la police a verbalisé toutes les voitures mal garées. Certains véhicules se sont même retrouvés en fourrière. Du coup, les adultes râlent : « Pour quoi ne pas ouvrir, à certaines heures, le parking qui se trouve juste devant la piscine ? »

**Les feux rouges auront des yeux**

Il est prévu d'installer des caméras sur les feux tricolores pour pister les automobilistes trop pressés, et les autres. Les livreurs de pizza devront bien se tenir car même s'ils ne sont pas immatriculés, c'est comme le Port Salut, le nom du commerçant est marqué dessus. Ce seront donc les patrons qui paieront l'amende.

■ **vieille-ville**

## Fête foraine : un nouvel emplacement en 2010



Deux fois par an, la fête foraine s'installe sur une partie du parking du Pré aux Pêcheurs. En 2010, en raison de la réalisation d'un parking souterrain à cet endroit, il faudra la déplacer. (Photo Philippe Bertini)

DEUX fois par an en octobre/novembre et en janvier/février pendant quatre semaines, deux parkings de la ville sont occupés par la fête foraine. Une partie sur le Pré aux Pêcheurs pour les jeux et manèges, et sur l'ensemble du parking du Fort-Carré pour les caravanes d'habitation. C'est le cas actuellement jusqu'au 17 février. « Il y a un principe général de la libre entreprise commerciale. Quand une

commune a un terrain susceptible de pouvoir recevoir une fête foraine, le maire ne peut s'y opposer » explique Alain Julienne, directeur-adjoint des services. « A Antibes, la fête existe depuis plusieurs années, chaque fois l'autorisation est renouvelée. La question se posera en revanche en 2010 avec les travaux du parking souterrain du Pré aux Pêcheurs ». Le nouvel emplacement pour les forains reste à définir.

Certains critiquent cette emprise sur les parkings... « Il reste des places disponibles de part et d'autres du parking du Pré aux Pêcheurs, seulement un peu plus de la moitié est prise. Et nous ne sommes pas en période estivale » tempère le responsable municipal.

**Pas de grand huit ou de montagnes russes**

La ville perçoit une redevance, le

tout représentant à titre indicatif environ 4900 euros pour les quatre semaines. Les attributions de places se font à l'ancienneté. Et pour ceux qui regrettent des manèges pas assez sensationnels... Ils doivent en fait ne pas être trop hauts. Ils sont en effet proches de la courbure et ne doivent pas en dépasser la hauteur. Voilà pourquoi grand huit ou montagnes russes sont proscrits.

S. R.

■ **décès**

### Le « baron de la Tourraque » n'est plus

Les Antibois apprendront avec tristesse le décès de Christian Reggiori à l'âge de 63 ans. Figure incontournable de la vieille ville, il avait débuté comme électricien avec son père Charles. Après le décès de ce dernier il avait ouvert un magasin de brocante rue de la Tourraque « La Tour Antique », une véritable caverne d'Ali Baba. Forte personnalité, grande gueule, épcurien avec un cœur gros comme ça, il rêvait de devenir le prévôt de la ville pour redonner à Antibes son caractère moyenâgeux. Il n'a eu que le titre de baron de la Tourraque donné par ses fidèles amis. Les obsèques de Christian seront célébrées lundi 16 février, à 10h30, à la cathédrale d'Antibes. Suivi de l'inhumation au cimetière de Rabiac. « Antibes-Matin » présente ses sincères condoléances à toutes les personnes touchées par ce deuil.



■ **tribunal correctionnel**

### Juan-les-Pins : relaxe pour le masseur accusé de filmer ses clientes

Persuadée d'avoir été filmée nue lors d'un massage prodigué dans un institut de Juan-les-Pins, elle avait déposé plainte. La vidéo n'a jamais été retrouvée et le masseur, poursuivi pour atteinte à l'intimité de la vie privée, a été relaxé par le tribunal correctionnel de Grasse. Laure avait reçu un chèque cadeau. Un soin aux huiles essentielles à Côte Sud Relax, avenue de la Salis. Le 27 septembre 2008 à 10 heures, elle se rend au rendez-vous. « Il m'a demandé de me déshabiller entièrement.

Ça m'a surpris », se souvient la jeune Cannetane, étudiante en prépa kiné. « C'est une pratique courante ? », demande le président Alain Ramy. « D'habitude on propose des sous-vêtements jetables » explique le masseur, petit bonhomme à la calvitie avancée, aujourd'hui domicilié à Agen. « Il ne m'en a pas proposé », intervient Laure qui continue : « Ensuite il m'a massé entièrement, y compris les seins et les fesses. Là aussi ça m'a surpris. A la fin de l'heure, j'ai remarqué sur son ordinateur l'icône live

cam recorder activée. Je m'y connais en informatique. Il était en train de me filmer ». Avec pénétration Laure lui demande si elle peut jeter un coup d'œil, mais le masseur lui dit que c'est privé. Elle quitte alors l'institut et revient 25 minutes plus tard avec la police. Le masseur est interpellé lors d'une arrestation difficile selon les policiers, obligés d'employer la force. « Une interpellation musclée » pour l'avocat de la défense M<sup>e</sup> Michel Valiergue. L'ordinateur est passé au

crible par les enquêteurs qui n'y découvrent aucune vidéo concernant l'étudiante, mais d'autres films de femmes nues lors de séances de massage. « C'était pour des gens qui veulent prendre des cours » explique le prévenu. « Et le massage avec pénétration du vagin par les doigts ? » l'interroge le président. « Oui, mais ça c'est une amie » bredouille le masseur. Relaxé, faute de preuve pour la vidéo, il a été condamné pour rébellion à 500 € d'amende.

MATHILDE TRANOY